

COMMUNE DE WISSEMBOURG
ARRETE

Portant délégation de fonction et de signature à un agent

LE MAIRE DE LA VILLE DE WISSEMBOURG :

- Vu les articles L 2122-19, R 2111-8, R 2122-8, R 2122-10 et L 2122-30 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 60 du Code civil,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 portant modification de la justice au XXI ème siècle,
Vu le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil,
Vu l'arrêté n°2024/212 relatif au détachement de M. Zeggiato sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de la Ville de Wissembourg,

Considérant que pour une bonne administration, il est nécessaire d'autoriser la signature par des agents communaux titulaires, a fortiori par le Directeur général des services, d'un certain nombre de documents administratifs destinés au public,

ARRETE :

Art. 1 : Il est donné délégation à Monsieur Mathieu ZEGGIATO, fonctionnaire territorial titulaire de l'Eurométropole de Strasbourg, détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de la commune de Wissembourg, sous mon contrôle et ma responsabilité pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, ainsi que la légalisation des signatures,
- Les ampliements des arrêtés et actes administratifs,
- La signature des décisions et correspondances relatives au rejet des marchés publics,
- Les demandes d'évaluation adressées au Service des Domaines,
- Les pièces afférentes à la réception de travaux (PV de réception, levée de réserve...),
- Les décisions ou courriers portant accusé de réception ou de rejet de demandes présentées à la Ville.

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Mathieu ZEGGIATO, fonctionnaire territorial titulaire de l'Eurométropole de Strasbourg, détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de la commune de Wissembourg, sous mon contrôle et ma responsabilité, aux fins de signature des actes relatifs aux sanctions disciplinaires.

Art. 2 : Il est donné délégation à Monsieur Mathieu ZEGGIATO, fonctionnaire territorial titulaire de l'Eurométropole de Strasbourg, détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de la commune de Wissembourg, sous mon contrôle et ma responsabilité, à l'effet d'exercer les fonctions d'officier d'état civil ci-après énumérées :

- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentales conjointes de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres d'état civil, pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus, de même que pour délivrer tous extraits et copies, quelle que soit la nature des actes,
- La réception des demandes de changement de prénom
- La rectification des erreurs ou omissions purement matérielles des actes d'état civil
- L'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, ainsi que la légalisation des signatures,
- les certificats de domicile

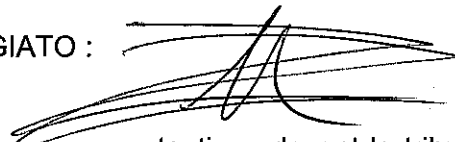
Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire territorial susnommé. Monsieur Mathieu ZEGGIATO, fonctionnaire titulaire de l'Eurométropole de Strasbourg, détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de la commune de Wissembourg, délégué pour la rédaction des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes d'état civil prévus ci-dessus, peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Il peut également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n°62-921 du 3 août 1962 (disposition concernant la vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil).

L'exercice des fonctions déléguées s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Art. 3 : En mon absence ou en cas d'empêchement de mes Adjoints, délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Mathieu ZEGGIATO, fonctionnaire territorial titulaire de l'Eurométropole de Strasbourg, détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de la commune de Wissembourg, pour les fonctions énumérées à l'article 2.

Signature-type de Monsieur Mathieu ZEGGIATO :



Art. 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

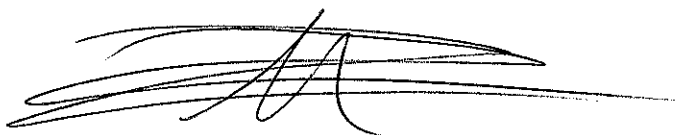
Art. 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié selon les règles en vigueur.

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté à Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg et au Procureur de la République.

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte a fait l'objet des formalités de publicité applicables :


Notification faite le : 15/07/2024

Signature de l'intéressé :



Fait à Wissembourg, le 12 juillet 2024

Le Maire,



Sandra FISCHER-JUNCK